

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Georges Brassens à BEAUOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Noël CASTEX, Hervé FRACHISSE, Hubert REINICHE **membre suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Emmanuelle PALMA GERARD, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Madame Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Cédric PERRIN à Virginie REY, Anaïs MONNIER à Virginie REY, Jean Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Thierry MARCJAN à Sandrine LARCHER, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 6 novembre	Le 6 novembre	En exercice	50
		Présents	37
		Votants	42

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Annick PRENAT est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-07-25 Motion sur la suppression de la trésorerie de Delle

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Sud Territoire, réuni en séance publique ce jour, constate qu'il a été annoncé que, au 1^{er} janvier 2021, sera créé, dans le Territoire de Belfort, un SGC (service de gestion comptable) regroupant la paierie départementale et les trésoreries de Delle et de Giromagny ;

Constata qu'il est annoncé que ce service sera installé sur Belfort, et ne disposera que d'antennes à Delle et à Giromagny, au contenu non défini et à l'espérance de vie pour le moins aléatoire ;

Constata que les collectivités directement intéressées n'ont jamais été consultées sur ces évolutions ;

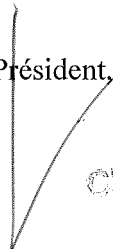
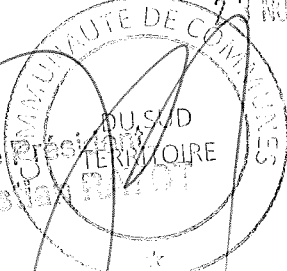
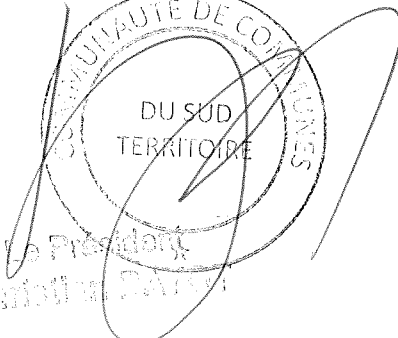
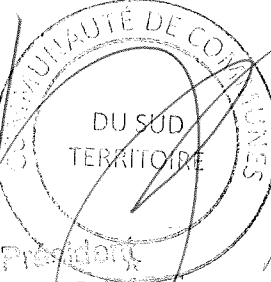
Considère que ces dispositions s'inscrivent dans la lignée de celles qui ont, lors des dernières années, conduit à la concentration des services de l'Etat et à son désengagement de l'ensemble du monde rural, et qui sont issues de la procédure dite de R.G.P.P.(Révision Générale des Politiques Publiques) ;

Constate que cette procédure dite de R.G.P.P. a conduit à l'éloignement général de la population de l'ensemble des services de l'Etat, au détriment de ce que l'on appelle désormais la France périphérique, sous le prétexte toujours invoqué de la réduction de la dépense publique, sans qu'un effet positif quelconque ait jamais été mesuré sur les finances du pays, comme l'ont mis en évidence les études qui ont été menées sur le coût de la réforme régionale ;

Constate que ces dispositions sont prises alors même que l'Etat incite les collectivités à mettre en œuvre la procédure dite « France Services », dernier avatar en date des Maisons des services publics, relais des opérateurs de l'Etat ayant déserté les territoires ruraux, dont le financement incombe pour moitié aux collectivités locales qui subissent ainsi la double peine de la fermeture des services publics et du financement contraint de leurs succédanés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De condamner cette décision prise par l'Etat et demande son abrogation ;**
- **De rejeter la demande qui lui est faite de faciliter cette opération par la suppression de la journée complémentaire ;**
- **De constater que cette décision de suppression programmée des services publics de proximité s'effectue en violation des engagements pris par le Président de la République pour tenter de mettre un terme à la crise dite des gilets jaunes ;**
- **De considérer que de telles décisions concourent à la poursuite de la déstructuration de notre pays et sont porteuses de risques graves en matière de cohésion sociale et nationale dans un contexte d'ores et déjà particulièrement préoccupant ;**
- **De demander qu'il soit mis définitivement un terme à de telles politiques.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 23 NOV. 2020</p> <p>Le Président,  Christian RABOT</p> 	<p>Le Président,</p>  Christian RABOT 
---	--